

PLAN DE RELANCE

LE METI SALUE LA PRIORITÉ DONNÉE À LA COMPÉTITIVITÉ ET À L'INVESTISSEMENT

Le Gouvernement a présenté aujourd'hui, jeudi 3 septembre 2020, son plan de relance de l'économie. Cette présentation était très attendue par les entreprises de taille intermédiaire, fragilisées par six mois de crise sanitaire et économique.

Elle a permis de confirmer les principales mesures structurelles visant à favoriser la compétitivité et l'investissement des entreprises qui avaient été dévoilées ces dernières semaines, au premier rang desquelles **la baisse de 10 milliards d'euros de la fiscalité de production.**

Le Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (METI) **salue cet effort frontal qui va contribuer à améliorer les conditions du produire en France. Cet effort doit être désormais pérennisé et amplifié afin de remettre les ETI françaises dans un environnement de compétitivité aligné sur la moyenne européenne.**

La baisse de la fiscalité de production de 10 Mds d'euros en rythme annuel constitue une avancée inédite qui répond, bien que partiellement, aux attentes des ETI.

Le METI l'appelait de ses vœux : le Plan de relance économique consacre enfin une baisse significative de la fiscalité de production. *“Les effets délétères de cette fiscalité sont dénoncés depuis plusieurs années par notre Mouvement et font consensus parmi les acteurs et observateurs de la vie économique du pays”*, souligne Philippe d'Ornano, co-président du METI et président de Sisley. La crise liée à la pandémie de coronavirus les aura mis en lumière de façon critique, plusieurs de ces impôts et taxes de production étant prélevés indépendamment du niveau d'activité.

Le METI salue donc cette évolution sensible et structurelle de la fiscalité des entreprises. Elle a en outre le mérite de cibler parmi les impôts et taxes de production ceux qui ont été identifiés comme les plus nocifs pour les ETI, et singulièrement les ETI industrielles (rappelons que 60% de cette fiscalité pèse sur les seules 1900 ETI industrielles) : réduction

de 50 % de la CVAE, réduction de moitié des impôts fonciers des établissements industriels, abaissement de 3 à 2% du taux de plafonnement de la CET. Ces choix sont conformes aux préconisations formulées par le METI, en partenariat avec l'Institut Montaigne et le cabinet Asterès, dans l'étude [Taxes de production : préservons les entreprises dans les territoires.](#)

La baisse de la fiscalité de production est, en outre, à appréhender en complémentarité de **l'ambition que porte le Plan de relance en matière de transformation digitale et écologique**. Là encore, le Gouvernement a fait le choix de privilégier des mesures structurelles, inspirées par une vision de long terme, qui doivent permettre de répondre au double défi écologique et digital de notre économie en soutenant les investissements et donc l'activité des entreprises. *“Les ETI sont déjà aux avant-postes de la transformation écologique et digitale de l'appareil industriel. Mais les investissements sont immenses et elles n'ont pas les mêmes marges pour investir que leurs concurrentes européennes,”* souligne Frédéric Coirier, co-président du METI et PDG de Pujoulat. La baisse de la fiscalité de production sera de ce point de vue bienvenue.

Cette avancée inédite mérite néanmoins d'être confirmée, et surtout amplifiée dans la durée.

La question du dimensionnement et de la pérennité de baisse de la fiscalité de production mérite d'être posée. Dans son [Plan de relance des ETI](#), le METI appelait, pour rétablir la compétitivité et donc l'activité dans nos territoires, à l'alignement des taxes de production en France sur la moyenne européenne. Pour atteindre cet objectif, notre pays doit baisser ses impôts et taxes de production de 35 Mds d'euros. En effet, en France, la fiscalité de production est deux fois plus élevée que la moyenne européenne (soit plus de 70 Mds d'euros contre 35 Mds d'euros). Elle est même sept fois plus élevée qu'en Allemagne. **Les 10 milliards d'euros** de baisse annuelle prévus par le Plan de relance **ne suffiront donc pas à doter nos entreprises des mêmes conditions de compétitivité que leurs consœurs européennes.**

Également, pour que s'enclenche un cercle vertueux, il est impératif que les entreprises soient convaincues de la pérennité de cette baisse. C'est pourquoi **le METI appelle à la création, dès 2021, d'un “indicateur global de fiscalité de production”**. Publié à fréquence annuelle, cet indicateur viserait à comprendre et mesurer le poids de cette fiscalité, ainsi qu'à suivre et vérifier la décrue que le Gouvernement a engagée.

Enfin, l'amplification de la baisse de la fiscalité de production, notamment sur le foncier, nécessite de créer les conditions d'un partenariat gagnant-gagnant avec les collectivités territoriales, qui sont les principales destinataires des impôts et taxes de production. Le METI renouvelle ainsi son appel à **organiser des “Assises de la**

compétitivité des territoires” réunissant les acteurs économiques des territoires, les collectivités territoriales et l’Etat afin d’identifier des leviers fiscaux nouveaux et vertueux, à même de restaurer durablement les conditions du “travailler et du produire en France”.



5400 ETI

25% de l’emploi

38% des emplois de l’industrie manufacturière

335.000 emplois nets créés entre 2009 et 2015

34% des exportations

73,5% des ETI présentes à l’international

68% des sièges sociaux des ETI situés hors de l’Ile-de-France

À propos du METI

Fondé en 1995, le Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (METI) rassemble et fédère les ETI autour de trois objectifs : faire connaître les ETI et porter l’ambition d’un Mittelstand français ; plaider pour un environnement plus compétitif, aligné sur l’environnement économique et fiscal européen ; promouvoir l’investissement de long terme. Le METI est présidé par Philippe d’Ornano, président du directoire de Sisley, et Frédéric Coirier, président-directeur général de Pujoulat.

www.m-eti.fr

Contact presse du METI :

Cécile Pochard – Agence PPR

cecile.pochard@pprww.com

+33 (0)1 56 03 12 95 // + 33 (0)6 26 39 83 72



COVID-19

SUIVI DE L'IMPACT SUR LES ETI

Enquête de rentrée #15

2 SEPTEMBRE 2020

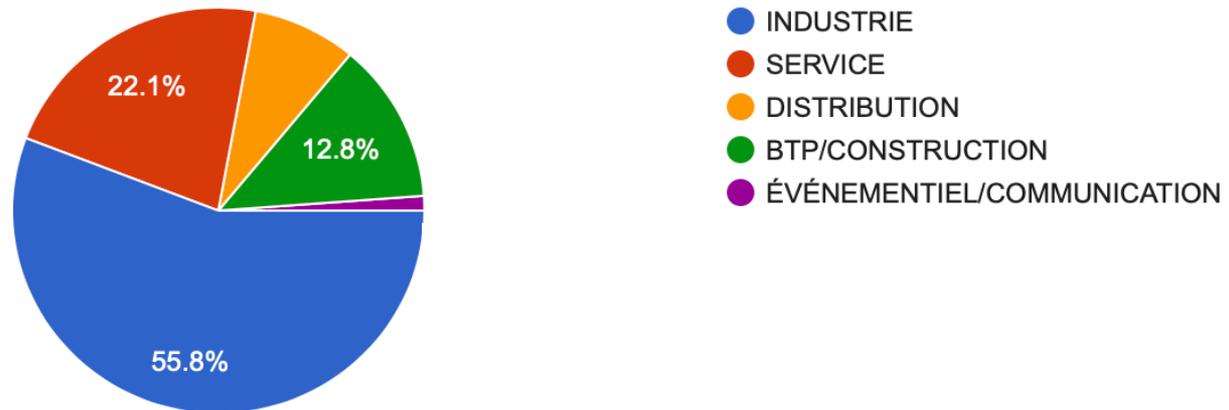


Périmètre de l'enquête

PÉRIMÈTRE DE L'ENQUÊTE

- Enquête n°15 réalisée par internet du 28 août au 2 septembre auprès de 800 ETI du réseau du METI et des clubs régionaux

SECTEUR D'ACTIVITÉ DE VOTRE ENTREPRISE





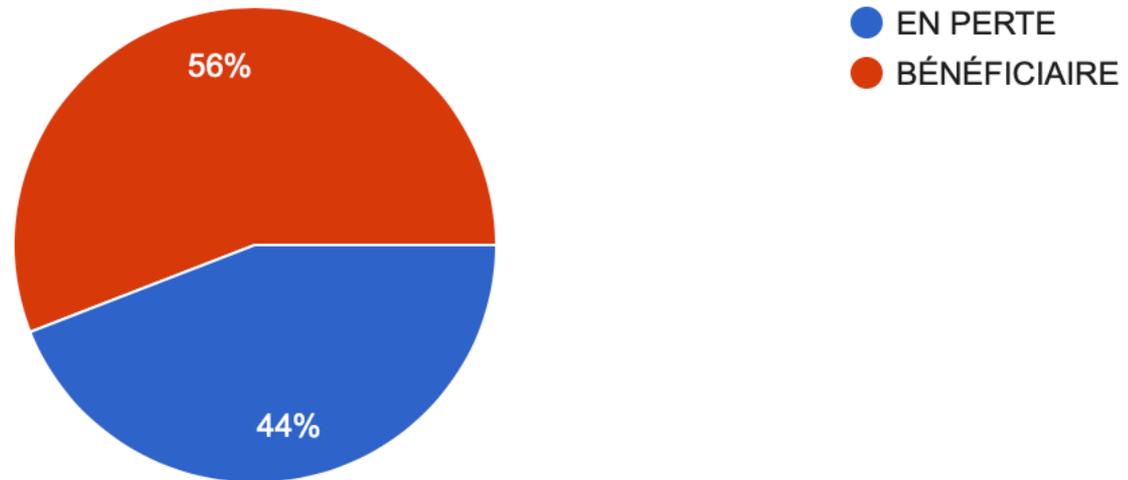
Impact sur l'activité

IMPACT SUR L'ACTIVITÉ

- Baisse de CA constatée en juillet : -15%
 - Baisse de CA anticipée en août : -15%
 - Baisse de CA anticipée sur l'exercice 2020 : -15% (-18% E14)
-
- Rappels
 - Baisse moyenne de CA constatée en avril : -50% (E6)
 - Baisse moyenne de CA constatée en mai : -31% (E11)

IMPACT SUR L'ACTIVITÉ

CETTE ANNÉE, ANTICIPEZ-VOUS UN RÉSULTAT... ?



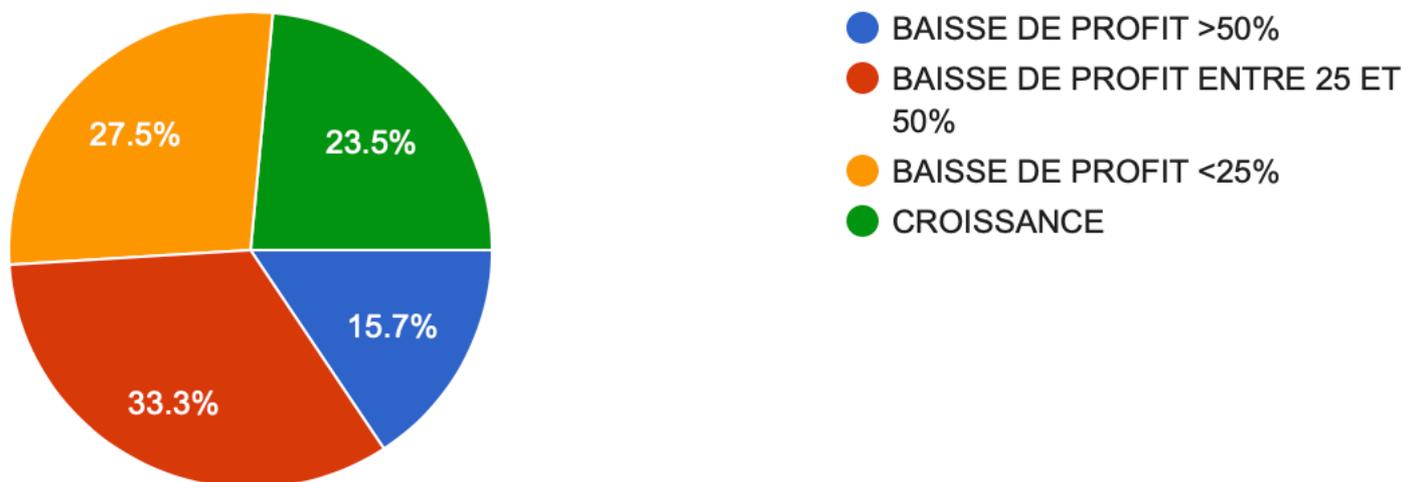
44% des ETI anticipent un résultat en perte en 2020.

Pour 39% d'entre elles, la perte devrait être supérieure à 10%.



IMPACT SUR L'ACTIVITÉ

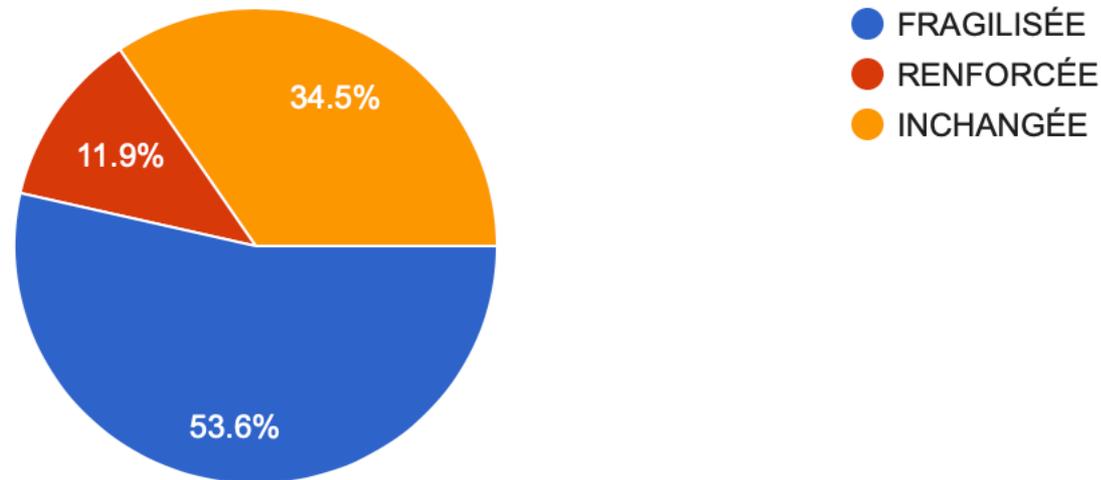
SI VOUS ANTICIPEZ UN RÉSULTAT BÉNÉFICIAIRE, QUELLE SERAIT SON ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2019 ?



Parmi les ETI anticipant un résultat bénéficiaire, **moins d'1/4** s'attend à un résultat en croissance par rapport à 2019.

IMPACT SUR L'ACTIVITÉ

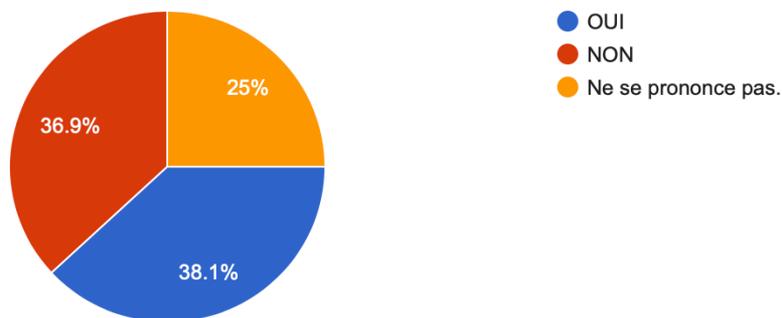
DE FAÇON GÉNÉRALE, COMMENT SORT VOTRE ENTREPRISE DE CES DEUX TRIMESTRES DE CRISE ?



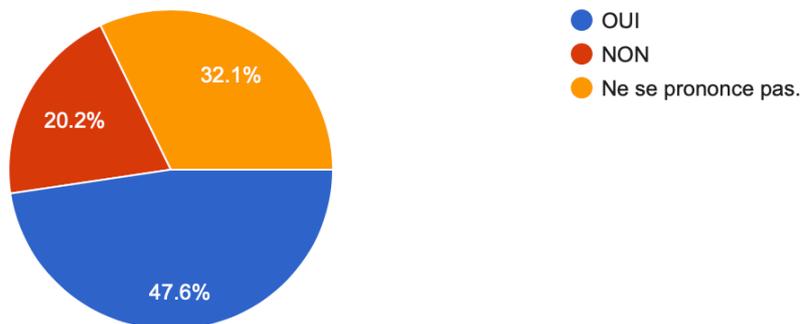
Plus d' $1/2$ ETI estime être fragilisée à l'issue de ces deux trimestres de crise.

IMPACT SUR L'ACTIVITÉ

ANTICIPEZ-VOUS UNE ÉVOLUTION FAVORABLE DE VOTRE ACTIVITÉ AU T4 2020 ?



ET EN 2021 ?



38% des ETI

s'attendent à une évolution favorable de leur activité au T4 2020.

Pour 2021, cette proportion se hausse à près de

48%.

Près de 1/3 ETI

reste dans l'incertitude.





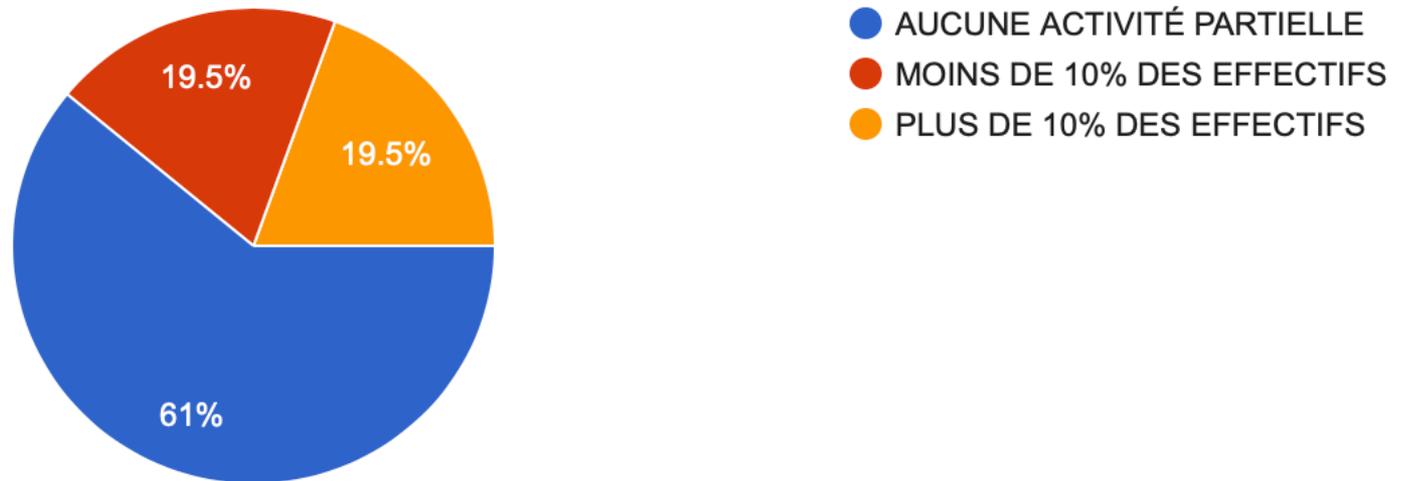
Activité des salariés

ACTIVITÉ DES SALARIÉS

- **79%** des salariés en moyenne en présentiel sur site (Vs. 80,5% E14)
- **13%** des salariés en moyenne en télétravail (Vs. 14% E14)

ACTIVITÉ PARTIELLE

QUELLE EST LA PART DE VOS SALARIÉS EN ACTIVITÉ PARTIELLE CETTE SEMAINE ?

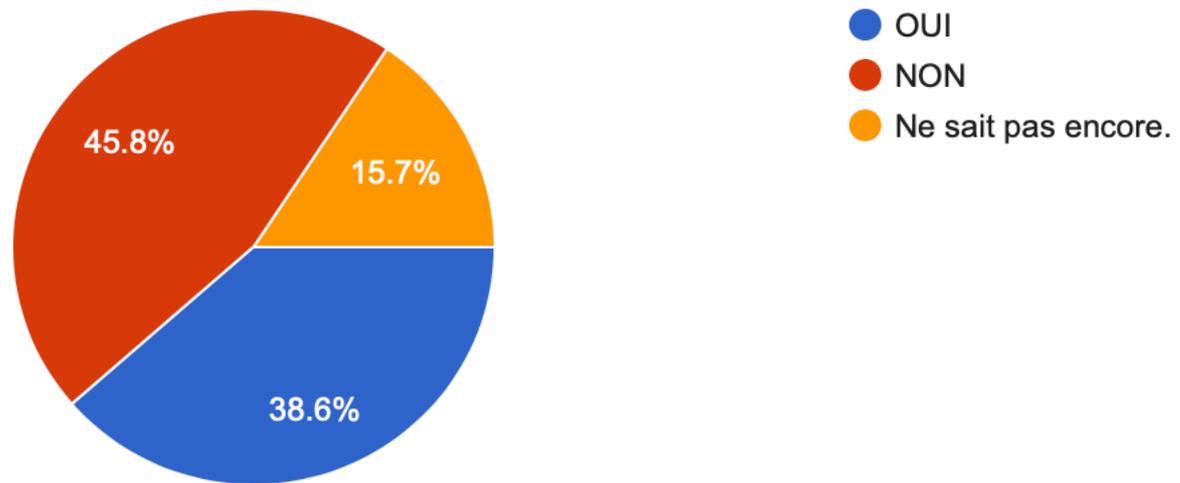


Près de 40% des ETI ont encore recours à l'activité partielle.

Près de 1/5 ETI compte plus de 10% de ses effectifs en activité partielle.

ACTIVITÉ PARTIELLE LONGUE DURÉE

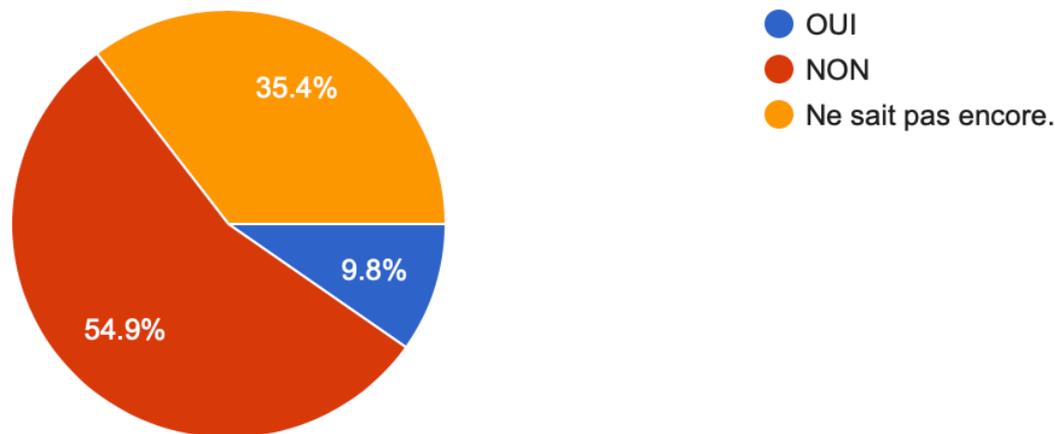
AVEZ-VOUS OU PENSEZ-VOUS AVOIR RECOURS AU NOUVEAU DISPOSITIF D'ACTIVITÉ PARTIELLE LONGUE DURÉE ?



Plus de 38% ETI envisagent d'avoir recours au dispositif d'activité partielle longue durée.

ACCORD DE PERFORMANCE COLLECTIVE

AVEZ-VOUS CONCLU OU PENSEZ-VOUS CONCLURE UN ACCORD DE PERFORMANCE COLLECTIVE (APC) ?

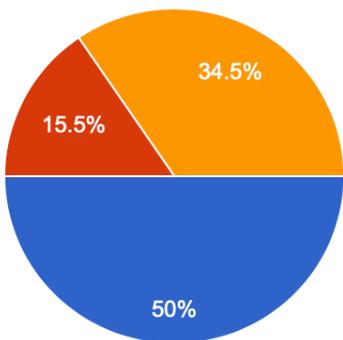


Moins de 10% des ETI ont conclu ou pensent conclure un accord de performance collective.

Pour 60% d'entre elles, l'accord porterait notamment sur la durée du temps de travail.

EMPLOI

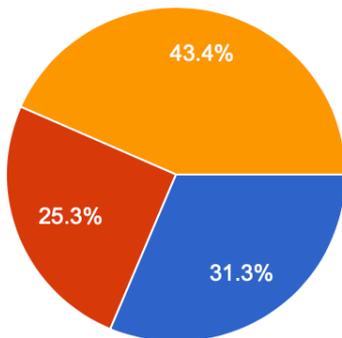
COMMENT VONT ÉVOLUER VOS EFFECTIFS EN 2020 ?



● À LA BAISSSE
● À LA HAUSSE
● STABILITÉ

1/2 ETI envisage une évolution à la baisse de ses effectifs en 2020.

ET EN 2021 ?

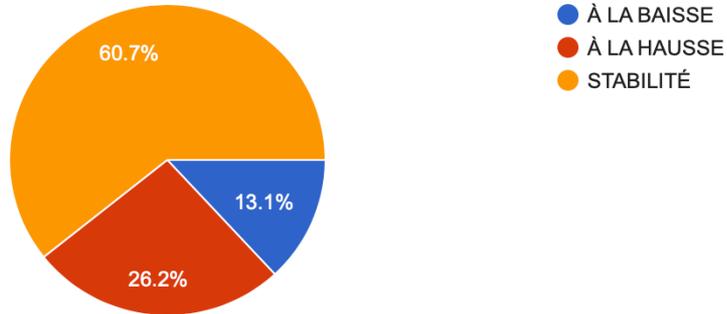


● À LA BAISSSE
● À LA HAUSSE
● STABILITÉ

Près de 70% des ETI prévoient une stabilisation ou une hausse de leurs effectifs en 2021.

APPRENTISSAGE

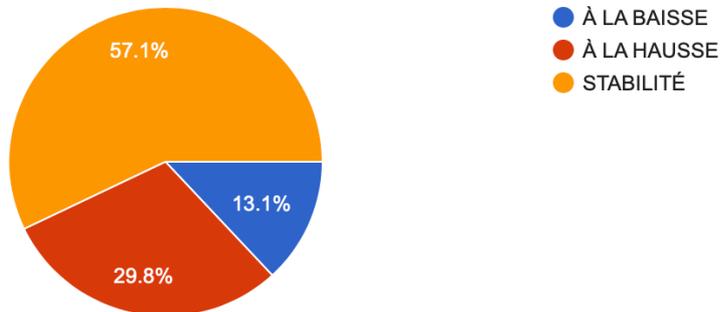
COMMENT VONT ÉVOLUER VOS EFFECTIFS D'APPRENTIS EN 2020 ?



Plus de 1/4 ETI

envisage une évolution à la hausse de ses effectifs d'apprentis en 2020.

ET EN 2021 ?



Près de 87% des ETI

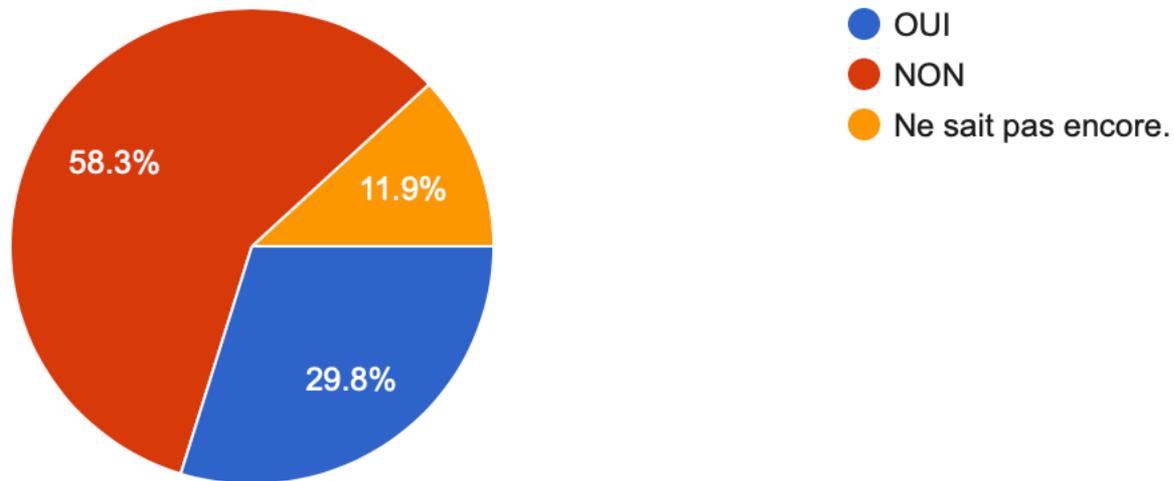
prévoient une stabilisation ou une hausse de leurs effectifs d'apprentis en 2021.



Situation sanitaire

TÉLÉTRAVAIL

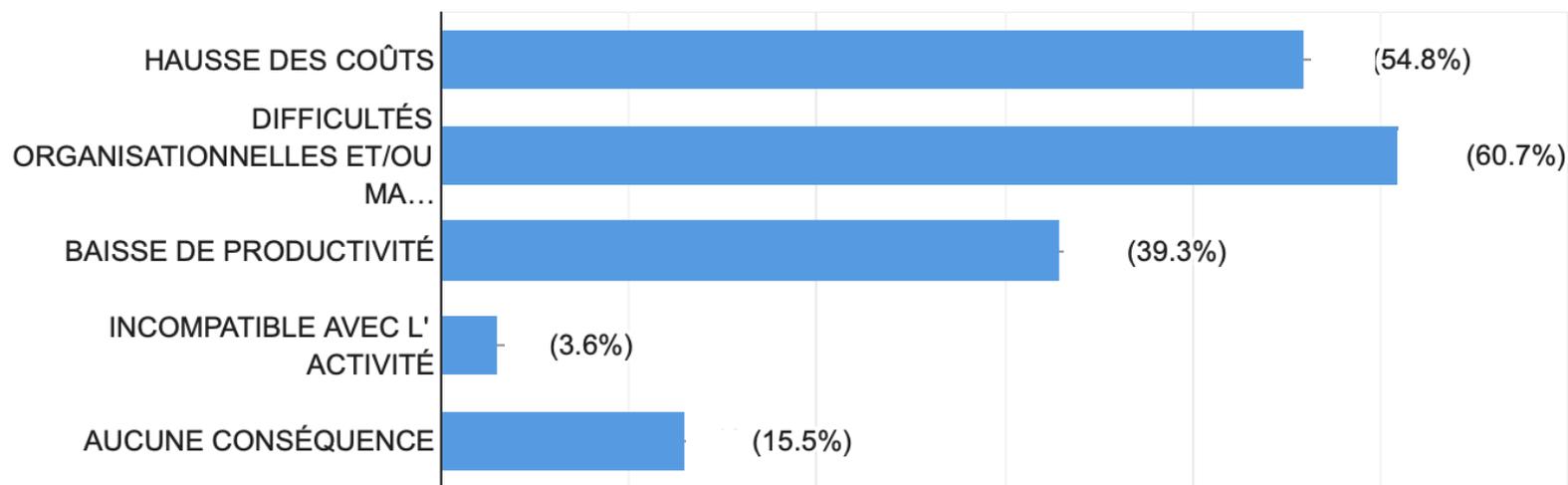
AU REGARD DE LA SITUATION SANITAIRE, PENSEZ-VOUS RENFORCER LE RECOURS AU TÉLÉTRAVAIL DANS LES PROCHAINES SEMAINES ?



Moins de 30% des ETI pensent renforcer prochainement le recours au télétravail.

PORT DU MASQUE

QUELLES SERONT LES CONSÉQUENCES DE LA GÉNÉRALISATION DU PORT DU MASQUE DANS VOTRE ENTREPRISE À COMPTER DU 01/09 ?



Plus de 60% des ETI s'inquiètent des difficultés organisationnelles et/ou managériales liées à la généralisation du port du masque.

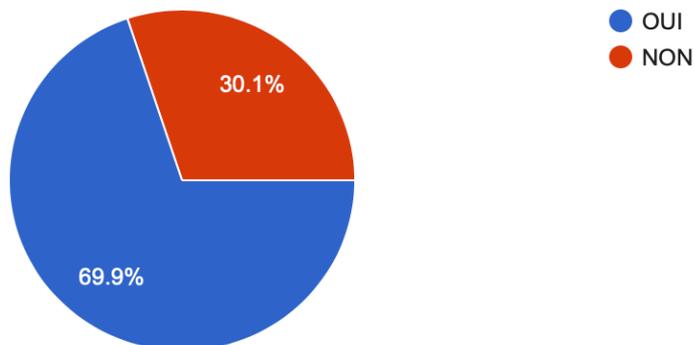
Près de 55% soulignent la hausse des coûts induite.



Mesures gouvernementales

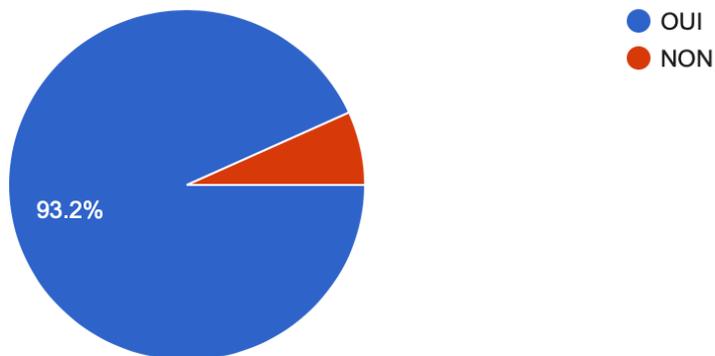
FOCUS SUR LE PGE

AVEZ-VOUS FAIT UNE DEMANDE DE PRÊT GARANTI PAR L'ETAT (PGE) ?



Près de 70% des ETI ont fait une demande de PGE .

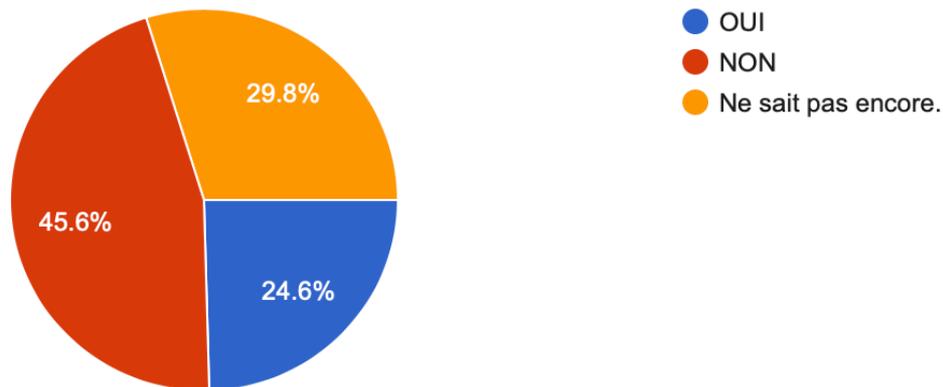
SI OUI, LES SOMMES ONT-ELLES ÉTÉ DÉBLOQUÉES ?



Moins de 7% des ETI ayant fait une demande de PGE sont en attente du déblocage des fonds (Vs. 11,3% E14).

FOCUS SUR LE PGE

ANTICIPEZ-VOUS DES DIFFICULTÉS POUR REMBOURSER CE PGE ?

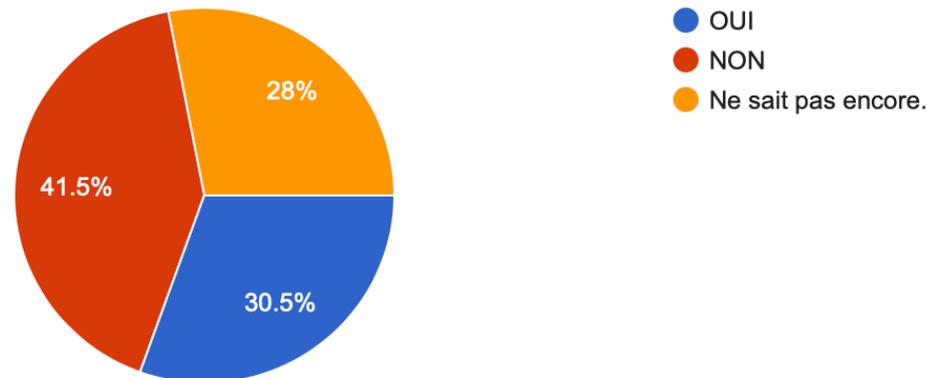


Près d'1/4 ETI anticipe des difficultés pour rembourser son PGE.

Plus de 70% d'entre elles souhaitent un allongement de la maturité. La moitié d'entre elles sont aussi favorables à une conversion en quasi fonds propres ou à un plafonnement du taux.

PRÊTS PARTICIPATIFS DE LONG TERME

BRUNO LE MAIRE A ANNONCÉ LA MISE EN PLACE DE PRÊTS PARTICIPATIFS DE LONG TERME (7 ANS MIN.) GARANTIS PAR L'ÉTAT ET ASSIMILÉS À DES FONDS PROPRES. PENSEZ-VOUS EN FAIRE LA DEMANDE SI LES ETI SONT ELIGIBLES ?

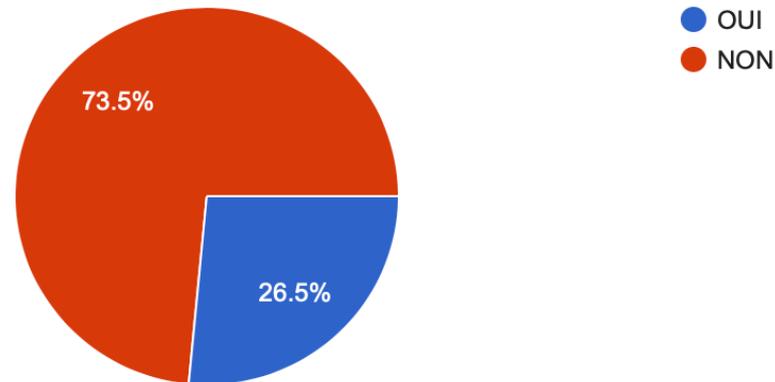


30,5% des ETI sont intéressées par les prêts participatifs de long terme annoncés par le Gouvernement.



FISCALITÉ DE PRODUCTION

EN FRANCE, LES IMPÔTS DE PRODUCTION (PLUS DE 70 MDS€) SONT 2 FOIS SUPÉRIEURS A LA MOYENNE EUROPÉENNE. LA BAISSE ANNONCÉE DE 10 MDS€ VOUS PARAÎT-ELLE SUFFISANTE AU REGARD DE LA SITUATION ACTUELLE ?



73,5% des ETI jugent insuffisante la baisse de la fiscalité de production de 10 Mds d'euros en rythme annuel annoncée par le Gouvernement.